

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 8 septembre 2015 à 19h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Léo-Paul Thibault, Jeannine Bastille, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Richard Dubé

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19h00. Le directeur général mentionne que l'avis de convocation à la présente séance a été signifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents tel que requis par le Code municipal

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour.

15-09-24

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

ADOPTÉ

3. Octroi de contrat pour le déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les six offres suivantes :

- Construction R.J. Bérubé (269 035,85\$ taxes incluses)
- Transport en Vrac St-Denis (272 271,15\$ taxes incluses)
- Transport Pierre Dionne (285 551,91\$ taxes incluses)
- Excavation Marcel Vézina (299 974,24\$ taxes incluses)
- Excavation Bourgoin & Dickner (305 869,14\$ taxes incluses)
- Michel Gamache et Frères (332 737,65\$ taxes incluses)

ATTENDU QUE le comité de sélection a vérifié la conformité des soumissions et elles sont tous conformes ;

15-09-25

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil accepte l'offre de services du plus bas soumissionnaire Construction R.J. Bérubé au montant de 269 035,85\$ taxes incluses à la condition que le MDDELCC et le MSP autorisent l'exécution des travaux.

ADOPTÉ

4. Octroi de contrat pour la réfection du chemin du Sud-de-la-Rivière

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du chemin du Sud-de-la-Rivière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les deux offres suivantes :

- Les Entreprises Lévisiennes (214 774,45\$ taxes incluses)
- Construction BML, Division Sintra (223 392,98\$ taxes incluses)

ATTENDU QUE le comité de sélection a vérifié la conformité des soumissions et ils sont tous conformes ;

15-09-26

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil accepte l'offre de services du plus bas soumissionnaire Les Entreprises Lévisiennes au montant de 214 774,45\$ taxes incluses à la condition que le MDDELCC autorise l'exécution des travaux.

ADOPTÉ

5. Période de questions

Aucune question.

6. Levée de la séance

15-09-27

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 19h15

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard, maire

Adam Ménard, secrétaire-trésorier